COMPTE RENDU DE RÉUNION

« Réunion plénière du CDCA du Lot»

DATE : 10/12/2025 **HORAIRE** : 14h **LIEU** : Salle des Assemblées, Hôtel du Département

PARTICIPANTS	ORDRE DU JOUR
Présents : Maryse MAURY, CD Damian MOORE, CD Jérôme LABORIE, CD Chehrazed ADDOULI, CD Estelle VERDIE, CD Céline BOURDA, CD Quentin DELACOUR, ARS Marie-Bénédicte BIAU, MDPH Francis ANDRIEU, FDSEA Michel BIANCO, CFE-CGC Arnaud BOUE, LAD Stéphanie CAMPAN, CFDT Thierry CHATAIN, MSA Michèle CUBAYNES, APAJH Patrick DELFAU, FO Yves FRANCOISE, FSU Martine HILT, CD Françoise LAMBERT, Association Huntington France Jean-Yves LANDAS, Association Ségala Limargue Dany LARVOR, FAMAR – Génération Mouvement Michel MERCADIER, ADMR + UDAF Joëlle MOLESIN, ANDAR Colette PALMIE, FNAR Didier PASTOR, Académie de Toulouse Marc PHILIPPOT, CPAM Claire POUZOLS, URIOPSS Occitanie Geneviève RIBES, FEHAP Nadine SOULEILLOU, FGR-FP Jean-Marc VIERSOUS, ATFC 46 Sylvie VIGIER, FGR-FP	1-Actualisation des désignations 2-Actualisation du PRIAC 3- Rapport d'activité 2024 MDPH 4- Rapport d'activité 2024 CFPPA 5- Présentation du renouvellement du Programme Coordonné CFPPA 6- Actualités
Excusés : Mickaël ALBERICI, Perce Neige Marie-Rose BONNEVAL, Mutualité Française Vincent CASTEL, ADESPA Marie-France COLOMB, CD Carole DELGA, Région Occitanie André DELMAS, UFR Jean-Paul DELMONT, Fo Myriam DELSAHUT, CFE-CGC Danielle DOLMIERE, FEPEM Annie HONTARREDE, Mutualité Française Scarlett LACAILLE, Autisme Cri 46 Anne-Marie MARTIN, CFE-CGC Antoine PELIZZARI, Initiativ' Retraites 46	
Absents : Marielle ALARY, AMF 46 Eric ANDRE, ALISE Marie-Joëlle AYRAL, France Alzheimer Bernard BENOIT, UNA	

Jean-Michel CAMBON, APEAI-ADAR
Eliane CHARLER, CFTC
Claude CHAVANON, Voir Ensemble Lot
Pascale FONTAINE, CFDT
Nelly GINESTET, CD
Denis JUBERT, Groupement de Coopération Lotois en faveur des Personnes Handicapées
Vincent LABARTHE, Région Occitanie
Françoise LAPERGUE, CD
Christian LECOMTE, MSA
Monique MARTIGNAC, AMF 46
Michèle MAS, AFM Téléthon
Francis MERCADIER, APF France Handicap
Annie PEREZ, FO
Christian PONS, FENARA
Pascal RAZAT, UNAFAM
Francis SALANIE-BERTRAND, FNATH
Marie SANT, AGIRC-ARRCO
Marie-Pierre SIMON, CARSAT
Hélène SOLIVERES, AMF 46
Jean-Marc TOULLIEU, DDESTPP
Stéphanie VIGIER, ICM

RELEVÉ DE CONCLUSIONS, SUITE À DONNER

1- Actualisation des désignations

Au sujet de la candidature de M. FOUCAUD (CFDT, 1er collège PH), Mme CAMPAN (CFDT, 3ème collège PH) rappelle que lors de la précédente séance au mois de janvier, M. FOUCAUD, alors candidat à la vice-présidence de la formation PA avait eu un empêchement, et n'avait pas été élu. Il se trouve que la CFDT procède à son remplacement qui sera effectif le 16/12. Son successeur, (M. BOUYGUES, à confirmer) s'est positionné comme candidat à la vice-présidence, elle souhaite savoir si cela était possible Nous reviendrons vers la CFDT pour le formaliser

Mme LARVOR (FAMAR – Génération Mouvement, 1er collège PA) candidate au bureau de la formation PA, ainsi que M. BOUE (LAD, 3ème collège PA). Mme MOLESIN (ANDAR, 1er collège PH) se positionne elle sur le bureau de la formation PH.

M. MOORE rappelle qu'il est important que chaque poste soit pourvu au sein des bureaux des formations spécialisées mais aussi au sein des commissions où sont représentés les membres du CDCA, car ces commissions, et notamment celles des services de l'état, ne peuvent se réunir du fait de ces postes vacants. Il se permet d'insister : il est important que les postes soient pourvus pour le bon fonctionnement des instances.

M. LABORIE abonde : les deux vice-présidents du CDCA seront également membres du SPDA à venir.

Malgré les nombreuses relances par mail et lors de la réunion plénière, la formation PA serait complète, mais quid de la formation PH ? Une nouvelle relance par mail sera faite.

Les représentations du CDCA au sein d'autres instances :

Ainsi pour ce qui est du CTS : Mme CUBAYNES (APAJH, 1er collège PH) indique y siéger, mais ne se voit pas dans les désignations du CDCA. Sans doute car elle n'y siège pas au titre du CDCA. Mme MAURY pense qu'en effet c'est compliqué de s'y retrouver, les collèges de chaque instance n'ayant pas forcément de correspondances entre eux. Il s'agira donc de vérifier à quel titre Mme CUBAYNES y siège, et en fonction, confirmer sa candidature.

Mme MOLESIN quant à elle, candidate pour le CDCA au sein du CTS, ainsi que M. MERCADIER (ADMR, 3ème collège PH, UDAF, 4ème collège). Ils n'ont pas de préférence pour le poste de titulaire ou suppléant.

Pour ce qui est de la COMEX, Mme BIAU (MDPH) rappelle qu'il s'agit de l'instance délibérante

de la MDPH, qui se réunit 2 fois par trimestre. Pour l'association Huntington France, Mme LAMBERT indique qu'ils souhaitent échanger les places de titulaire et de suppléance.

Enfin pour la Commission des Mandataires, malgré le rappel par M. MOORE qu'un manque de représentations empêche le fonctionnement de la commission, aucune candidature n'est proposée.

La FGR-FP souhaite s'exprimer. Ainsi, Mme VIGIER dit sa satisfaction au nom de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de constater qu'un fonctionnement plus conforme du CDCA se met en place, comme c'est le cas dans d'autres départements qui appliquent le remboursement des frais Elle voulait rappeler également que la Fédération avait envoyé une lettre au Département qui demandait que le fonctionnement soit amélioré. Elle souhaitait faire connaître la réponse du Département, qu'elle lit à l'Assemblée (cf document joint).

Elle ajoute que la FGR-FP souhaite contribuer aux travaux du CDCA en faveur des personnes en difficulté du département, en lien avec les objectifs notés lors de précédentes séances.

Enfin, Mme SOULEILLOU, la suppléante de la FGR-FP indique ne pas recevoir les informations et demande à ce que ce soit le cas. Mme ADDOULI confirme que dorénavant les informations seront également transmises aux suppléant(e)s.

2- Actualisation du PRIAC

Suite à la présentation par M. DELACOUR, M. PASTOR (DSDEN, 2è collège PH) confirme que 2 places ont été créées au titre du Pôle d'appui à la scolarité. Il ajoute qu'une évolution est à venir sur l'ensemble du Département, avec le souhait d'une dizaine de places supplémentaires.

M. PHILIPPOT (CPAM, 2ème collège PA et PH) interroge sur le chiffre du nombre d'enfants avec des mauvaises solutions voire pas de solutions du tout. Selon lui, pour avoir ce chiffre, il faudrait se rapprocher des établissements. Il souhaiterait par ailleurs que le CDCA soit informé sur le nombre de places disponibles à la fin de l'année scolaire.

Sur ce sujet, Mme BIAU (MDPH) indique que l'outil Via Trajectoire devrait permettre la collecte de ce genre de données, mais il n'est pas complètement fiable. Notamment du fait qu'il ne permet pas de différencier l'orientation cible de l'orientation alternative, de sorte que si l'orientation alternative aboutit, l'orientation cible reste mentionnée comme non remplie, ce qui donne statistiquement des personnes sans solutions. Ces problèmes devraient être réglés avec la mise en place de la modernisation de la MDPH.

M. MOORE ajoute que ce sont des questions qui sont aussi traitées dans le cadre de la protection de l'enfance, avec notamment le sujet des enfants placés quand la solution devrait être du soin. Il espère pouvoir discuter de la création de places supplémentaires

L'avis du CDCA est demandé sur l'actualisation du PRIAC, avis positif, 2 abstentions.

3- Rapport d'activité 2024 de la MDPH

Suite à la présentation de ce rapport, M. VIERSOUS s'interroge : la numérisation, qui est positive, n'empêche-t-elle pas à certaines personnes l'accès aux services ? Mme BIAU rappelle que les gens peuvent toujours remplir les dossiers en papier, il n'y a certainement pas de souhait d'exclure certains publics. Elle ajoute avoir des retours positifs de parents, contents de remplir les dossiers de manière numérique.

De plus, en 2026 les MDPH auront l'obligation de proposer un rendez-vous aux primo demandeurs, et de les aider à remplir les dossiers, pratique déjà mise en place dans le Lot, et pour laquelle la MDPH embauche un service civique.

Mme CAMPAN a noté pour 2024 une baisse des demandes et une augmentation des dossiers déposés par rapport à 2023. Mme BIAU lui indique qu'il ne faut pas forcément s'attacher aux

chiffres : pour un dossier, peuvent correspondre plusieurs demandes. De plus, il revient désormais à la MDPH de proposer des solutions, et non plus aux usagers. Enfin, il y a de plus en plus de nouveaux dispositifs et les situations se complexifient.

Sur la question du numérique Mme CAMPAN confirme qu'il est compliqué pour les bénéficiaires d'effectuer les demandes. Mme BIAU l'informe que la MDPH a pour objectif de travailler avec les Maisons France services afin d'accompagner les usagers. En outre, un travail est en cours avec les Maisons Départementales des Solidarités pour la création d'une boîte à outils dans laquelle, par exemple, les CESF/AS ou secrétaires pourraient trouver les premiers éléments de réponse nécessaires. A terme, cette boite à outils serait disponible sur tout le réseau départemental, des associations aux institutions.

M. VIERSOUS souhaite savoir si la numérisation sera utilisée pour avoir un certain type de données comme le nombre de cérébro-lésés dans le Lot. Mme BIAU ne pense pas que la numérisation permettra la collecte de ce type de données. Par contre les remontées de données que demande la CNSA devrait permettre d'objectiver et travailler les typologies de handicap.

M. BOUE félicite le renforcement au niveau de l'accueil, le délai d'instruction s'inscrit dans la référence nationale, on peut se satisfaire qu'au niveau jeunesse, les chiffres soient plus bas que la moyenne nationale. Il ajoute qu'avec 14% de la population lotoise de personnes vivant en situation de handicap, versus 8 % au niveau national, le département a besoin d'une MDPH qui fonctionne bien.

M LANDAS (Association Ségala Limargue, 3ème collège PA) interroge sur la situation du Lot en comparaison avec d'autres Départements, et Mme BIAU confirme que le ratio est plus important qu'ailleurs, mais nous sommes dans un petit département, avec un réseau de maillage important, ce qui permet une meilleure orientation contrairement à d'autres Départements plus peuplés.

M. VIERSOUS demande si le nombre de non recours est connu, si on sait où sont ces personnes et comment les approcher. Mme BIAU indique que si une enquête a été réalisée en 2023 sur les personnes venant à la MDPH, ça n'a pas été le cas pour les autres. Elle confirme toutefois un souhait d'aller vers.

Le rapport d'activités 2024 de la MDPH est soumis à l'avis du CDCA : les personnes présentes votent pour.

4- Rapport d'activité CFPPA 2024

Mme SOULEILLOU (suppléante FGR-FP, 1er collège PA) interroge pour savoir quel budget la CFPPA représente sur une année. M. LABORIE l'informe que le budget de la CFPPA est d'environ 800 000 €, financé par la CNSA. Ces financements ne viennent pas financer les postes d'animateurs en EHPAD, déjà financés dans le tarif journalier. M. MOORE ajoute que ces financements se font via des Appels à Projet, à l'exception du Forfait Autonomie.

Au sujet de l'Habitat Inclusif, M. VIERSOUS demande si les projets en cours relèvent de la création ou de la réhabilitation de l'existant. Mme ADDOULI rappelle que le financement de la CFPPA ne relève que de l'animation du Projet de Vie Sociale et Partagée, et pas l'. M. LABORIE ajoute que l'ouverture des droits AVP permet l'ouverture de droits à l'investissement via la CNSA.

Le rapport d'activités 2024 de la CFPPA est soumis à l'avis du CDCA : les personnes présentes votent pour.

5- Programme coordonné

Pas d'échanges sur le sujet

Tout le monde vote pour.

6- Points d'actualité

Au sujet de la Journée Départementale des Proches Aidants du 9 décembre, M. LANDAS l'a trouvée dynamique et intéressante, aussi bien à travers les stands qui permettent aux partenaires de créer des contacts, mais aussi aux particuliers qui se sont montrés intéressés par les actions de l'ASL, sans compter le point d'orgue, la conférence de M. CROIZON. Quant à sa participation aux Rencontres du Schéma Autonomie à Figeac, il a trouvé ce temps intéressant, qui permet de mesurer ce qui se fait. Il ajoute qu'il est est appréciable de pouvoir être associé sur des rendez-vous annuels et que ce sont de belles initiatives.

M. VIERSOUS revient sur la JDA et abonde : c'était une belle réussite. Il pointe un manque de communication qui ne s'est faite que sur les réseaux sociaux, de sorte que beaucoup n'ont pas été au courant, il faudra essayer de communiquer autrement même si la salle était bien pleine. Mme MAURY rappelle que la communication était pourtant large et sur divers supports. Mme ADDOULI rappelle que les associations sont les meilleurs relais de ce genre d'évènements, et invite les membres à faire part de leurs suggestions.

Par ailleurs, M. VIERSOUS évoque le cas d'un aidant qui lâche prise. Et de s'interroger, comment faire avec ces personnes à la limite du burn out, épuisées de se lancer dans toutes sortes de démarches. Mme MAURY l'invite à contacter le DAC, mais pour M. VIERSOUS, c'est le genre de situations où il faut aller vers.

M. LANDAS rappelle qu'il existe beaucoup de ressources dans le Département, des structures d'accueil temporaire, des SAD, portés par diverses organisations… il s'agirait de réunir toutes ces forces afin de trouver des systèmes simples et réactifs qui permettent de répondre aux besoins des personnes. Mme MAURY rappelle que dans la mesure où le Schéma Autonomie doit être réécrit, ce sera l'occasion de travailler sur ces sujets.

M. CHATAIN (MSA, 2ème collège PA) rappelle qu'il faut aider les aidants dès le début du processus, c'est quand c'est pris assez tôt que les solutions se trouvent, et les aidants les acceptent mieux.

M. VIERSOUS évoque la question de la mobilité des personnes vivant avec un handicap, il souhaite qu'un temps soit organisé avec différentes collectivités. Sachant que des dispositifs existent ailleurs. Il évoque également un dispositif qui doit être mis en place par l'ARS. M. DELACOUR confirme que le dispositif proche aidant partenaire est en train de se mettre en place mais il est encore trop tôt pour communiquer dessus. Il ajoute, sur la question de la mobilité, qu'un prochain CTS doit aborder le sujet du transport sanitaire. Il rappelle que de nombreux acteurs sont concernés. Avec une problématique dans le Lot, le manque de personnel, notamment au niveau des ambulances privées.

Mme PALMIE (FNAR, 1er collège PA) rappelle que parfois le proche aidant n'est pas la famille mais les voisins.

Enfin, suite à la présentation du SPDA, M. LABORIE ajoute que la Résidence Autonomie Le Vignon en Quercy va accueillir prochainement 12 places PHV qui complèteront les 12 places PA. De plus, il rappelle la mise en place du « fonds mobilité » avec des aides financières de la CNSA allouées aux SAD via le Département sur la question notamment de l'entretien et de l'acquisition de véhicules.

Enfin il rappelle que le Département expérimente la fusion des sections soins et dépendance pendant 18 mois, ce qui allège et simplifie le travail pour les EHPAD.

DATE PROCHAINE RÉUNION	HORAIRE	OBJET